



**Esseiva Catherine**

Plan Climat cantonal PCC - Stratégie et plan de mesures 2021/2026 - Blackout

Cosignataires : 2

Date de dépôt : 09.02.22

DIME

## Dépôt

« Le canton de Fribourg accélère sa transition vers une société neutre en carbone et s'adapte aux changements climatiques » :

Une grande attention et un vif intérêt ont été portés au Plan Climat cantonal ; chacun peut ainsi prendre connaissance des stratégies, des mesures prévues et constater que les processus et méthodes de travail sont en marche !

Pour clarifier la bonne compréhension de ces processus, prendre connaissance des contenus détaillés et pouvoir constater la garantie des objectifs, les questions suivantes sont exposées :

D'une part, les différentes phases ont été établies, notamment les mises en œuvre du plan de mesures et contrôle qualité, pour garantir les objectifs d'atténuation et d'adaptation.

1. Dans ce sens, le rapport du plan de mesures du CoPil, respectivement du Copro est-il consultable ?

D'autre part, le suivi de la mise en œuvre des mesures du Plan Climat cantonal est réalisé par le Comité de projet Copro, en coordination avec le Comité de pilotage CoPil ; ces derniers permettent de contrôler régulièrement l'état d'avancement des mesures et leur efficacité sur le terrain.

2. Dans ce sens et au vu de l'importance du dossier et des objectifs attendus, ne serait-il pas judicieux de prévoir semestriellement la réunion du Comité de pilotage CoPil ? (prévue annuellement)

3. La commission consultative ayant été mise en place, quelle est sa composition et le détail de ses fonctions ?

## Communication - Echange et Dialogue

Le public et les acteurs intéressés sont « informés périodiquement » de l'avancement de l'implémentation du Plan Climat cantonal (PCC) ; nous saluons cette démarche constructive.

4. Serait-il possible de mettre en place « cette information » de suite, à l'avancement et ne pas attendre « l'action périodique » ?

5. De plus, il serait opportun de joindre à cette communication la mise en place d'une plateforme interactive spécifique au PCC, est-ce possible ?

En effet, cette « visibilité clarifiée » permettrait d'accentuer la sensibilité et la réactivité au sein du public et par conséquent la promotion des objectifs attendus.

De plus, les mesures énumérées dans le PCC, notamment celles liées au public pourraient être mises en évidence et partagées de manière plus importante, pour en promouvoir leurs réactivités.  
Communiquer pour réagir et réussir ensemble !

### **Blackout - Approvisionnement électrique**

6. Dans le cadre du suivi du plan d'engagement cantonal par l'OCC, un prochain rapport est-il consultable ?

Le plan d'engagement cantonal « rupture d'approvisionnement électrique » contenant deux scénarii, le premier concernant le blackout proprement dit, le second la pénurie d'approvisionnement électrique est téléchargeable par tout un chacun sur le site de l'Etat de Fribourg :

[https://www.fr.ch/sites/default/files/2020-10/Plan%20eng\\_Electricite\\_Internet\\_201005\\_f\\_0.pdf](https://www.fr.ch/sites/default/files/2020-10/Plan%20eng_Electricite_Internet_201005_f_0.pdf)

Les annexes sont quant à elles consultables auprès du Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) pour les personnes qui fournissent une demande motivée.

Par ailleurs, un exercice d'état-major intercantonal, incluant les cantons de Fribourg et de Neuchâtel, le groupe E ainsi que les principaux partenaires économiques et institutionnels impactés par le cas d'un blackout, est prévu au cours de l'année 2023. Cet exercice a été à plusieurs reprises ajourné à cause de la pandémie de Covid-19. Cet exercice se fera en collaboration avec l'office fédéral de la protection de la population (OFPP).

Finalement, l'ensemble des risques cantonaux fera l'objet d'une nouvelle analyse durant la législation en cours. Dans ce cadre, il est très vraisemblable que le danger de rupture de l'approvisionnement électrique recevra une probabilité d'occurrence plus élevée que lors de la dernière analyse de risques datant de 2005. Suite à ce nouveau rapport des risques cantonaux, l'ensemble des plans d'engagement sera révisé en priorisant ceux avec le risque d'occurrence le plus élevé. Lors de la révision du plan « rupture d'approvisionnement électrique », nous tiendrons également compte des enseignements de l'exercice d'état-major « Blackout » de 2023.

---